

Lieu

Les dernières informations concernant le lieu de la formation sont disponibles sur notre site web www.insert.be

Dates

Les jeudis (9h-16h)
05/05/22
12/05/22
19/05/22

Examen

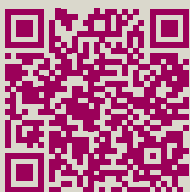
Vendredi (9h-10h)
03/06/22

Formateur

Stéphanie De Busscher

Prix

€ 840 (membres Assuralia)
€ 1120 (Non-membres)



N° d'Accréditation
100001 A + B
Recyclage régulier
18 points Assurances



OBJECTIFS

Maîtriser les notions de base et les conditions générales régissant l'assurance Incendie "risques simples". En connaître les principales caractéristiques, les garanties, l'étendue et les limites des couvertures. Savoir la distinguer de l'assurance incendie des « risques non-simples dits spéciaux »

GROUPE - CIBLE

Cette formation s'adresse aux gestionnaires des entreprises d'assurance et aux intermédiaires ne disposant d'aucune expérience dans la branche. Les personnes chargées de la gestion des assurances au sein des entreprises (hors secteur des assurances) trouveront également un grand intérêt à suivre cette formation.

PRÉREQUIS

La connaissance de la Partie 4 de la loi du 4 avril 2014 est un atout.

PROGRAMME

Comment déterminer l'intérêt assurable et les responsabilités?

Quelles sont les garanties de base et les exclusions d'une assurance habitation-commerce?

Qu'est ce que la règle proportionnelle?

Dans quels cas ne s'applique t'elle pas?

Qu'est ce qui distingue les garanties complémentaires des garanties optionnelles?

Comment évaluer le bâtiment et le contenu assuré?

Contenu

- ➔ Cadre législatif de l'assurance incendie
- ➔ Assurance incendie risques simples:
 - ➔ Qui peut s'assurer, en quelle qualité ?
 - ➔ Quelle valeur doit-on assurer ? Comment la déterminer ?
 - ➔ Périls assurables, garanties et exclusions
 - ➔ Prévention et tarification
 - ➔ Administration et suivi du contrat (durée, résiliation, contentieux,...)
 - ➔ Comment régler un sinistre ? Calcul de l'indemnisation (franchise, recours, réversibilité,...)
- ➔ Assurances Incendie risques spéciaux: couvertures de base & garanties facultatives.

